

Réf : DOS-0715-4529-D

ARRETE du 25 juin 2015

**portant nomination des membres du
« comité de protection des personnes - Sud Méditerranée II »
sis hôpital Sainte Marguerite - 270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille cedex 09**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L1123-1 et suivants ainsi que les articles R1123-1 et suivants ;

Vu la loi N° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique – chapitre II recherche biomédicale ;

Vu le décret n°2006.477 du 26 avril 2006 modifiant le chapitre 1er du titre II du livre 1er de la première partie du code de la santé publique relatif aux recherches biomédicales (dispositions réglementaires) ;

Vu le décret N° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de M. Paul CASTEL, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 portant agrément dudit comité pour une durée de six ans ;

Vu l'arrêté 2012-03 du 13 juin 2012 fixant la composition portant nomination des membres du comité de protection des personnes « Sud Méditerranée II » sis Hôpital Sainte Marguerite 270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille cedex 09,



ARRETE

Article 1er : Sont nommés en qualité de membres du « comité de protection des personnes Sud Méditerranée II » sis Hôpital Sainte Marguerite 270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille cedex 09, à compter du **25 juin 2015** :

1^{ER} COLLEGE (technique)

- **Quatre personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :**

Titulaires :

- M. le Pr DUSSOL Bertrand (médecin)
- M. ROLLAND Pierre-Henri (chercheur)
- M. le Dr. PRADEL Vincent (biostatisticien-épidémiologiste)
- M. le Dr. BAGHDADI Houtin (médecin)

Suppléants :

- M. le Dr BOYER Laurent (biostatisticien-épidémiologiste)
- M. le Dr POPOVICI Comel (chercheur)
- (3^{ème} suppléant - désignation en cours)
- (4^{ème} suppléant - désignation en cours)

- un médecin généraliste :

- M. le Dr SICHEL Claude (titulaire)
- M. le Dr REYES Pierre (suppléant)

- un pharmacien hospitalier :

- Mr HONORE Stéphane (titulaire)
- (désignation en cours) (suppléant)

- un infirmier :

- Mme RAFFRAY Marie (titulaire)
- M. BOANICHE Patrick (suppléant)

2^{ème} COLLEGE (social)

- une personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique :

- M. TAILLEFER Dominique (titulaire)
- M. CAILLOL Michel (suppléant)

- un psychologue :

- Mme RICOEUR Janine (titulaire)
- Mme VINCENT Frédérique (suppléante)

- un travailleur social :

- M. NAURAYE Gilbert (titulaire)
- (désignation en cours) (suppléant)

- deux personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique :

- Mme CANUT Elodie (titulaire)
- Mme BOHBOT Delphine (titulaire)
- Mme ALDIAS-LOUBIER Virginie (suppléante)
- M. VIDAL Jean-Pierre (suppléant)

- deux représentants des associations agréées de malades et d'usagers du système de santé :

- M. D'ANGIO Patrick (FNAIR) (titulaire)
- M. ACCIARO Jean (TRANSHEPATE) (titulaire)
- M. HULIN René (Association Française des Diabétiques – PACA) (suppléant)
- (désignation en cours)

Article 2 : La durée du mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au plus tard au terme de l'agrément du comité soit le 31 mai 2018.

Article 3 : L'arrêté 2012-03 du 13 juin 2012 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant nomination des membres du comité de protection des personnes « Sud Méditerranée II » est abrogé.

Article 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 25 juin 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

Paul CASTEL